

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 3 Novembre 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 03 novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMER Alain, SIVEC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, VIEIRA Christophe, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : GUINDT Philippe, DEBAILLEUL Delphine ;

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme.

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 961 Horaires d'ouverture de la Mairie – permanences téléphoniques

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L2122-18, L2121- 19, L2122-21

Considérant les 2 secrétaires de mairie en poste, M. le Maire a modifié les Horaires de la mairie pour maintenir les ouvertures au public et élargir les permanences téléphoniques de la manière suivante :

- l'ouverture au public :
le lundi de 9h00 à 11h30
le jeudi de 17h00 à 19h30
- les permanences téléphoniques accessibles : au 03 82 83 75 06
le lundi de 14h à 16h30
le mardi de 14h00 à 16h30
le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
le vendredi de 9h00 à 12h00

M. le Maire rappelle

- que pour tout dossier particulier et/ou urgent des demandes de rendez-vous sont accordées dans et en dehors de ces horaires ;
- que l'usage du numérique est privilégié dès lors que cela est possible à l'adresse Email de commune.beyren@wanadoo.fr

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE : les nouveaux horaires tels que proposés par M. le Maire ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 10 novembre 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 10 novembre 2025
Le Maire,